

5^c. Journal du Lot 5^c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

Abonnements

CAHORS ville.....	3 mois	6 mois	1 an
»	»	»	8 fr.
LOT et Départements limitrophes.....	3 fr.	5 fr.	9 fr.
Autres départements.....	3 fr. 50	6 fr.	11 fr.

Les abonnements se paient d'avance.

Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUËSLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

Publicité

ANNONCES (la ligne).....	25 cent.
RÉCLAMES.....	50 —

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées, dans le Journal du Lot pour tout le département.

Pour ceux qui ne lisent
QUE LE DIMANCHE

LA SEMAINE

EN FRANCE

La discussion du budget. — La réforme des Conseils de guerre

En ce monde, il n'y a qu'un malheur et un bonheur. Le malheur d'hier, c'est l'avènement d'un nouveau douzième provisoire et le bonheur : que les sous-préfets ont échappé à l'hécatombe. Car une fois encore on a voulu massacrer ces pauvres fonctionnaires en y joignant même les conseillers de préfecture. Ils ont été épargnés grâce à une diligente intervention du président du Conseil.

A les supprimer une année, à les rétablir l'autre, on fait à ces représentants du pouvoir central la plus précaire situation. Bientôt, la question ne sera plus de savoir s'ils sont utiles ou ne le sont pas, mais simplement s'ils subsisteront ou non. Et tel administrateur d'arrondissement auquel on demandera ce qu'il fit pendant toute sa carrière pourra répondre fièrement : « J'ai vécu ! » C'est bien quelque chose, quand on a été tête une douzaine de fois par un vote de la Chambre. M. Briand a promis de rendre la fonction plus définitivement stable. La réorganisation administrative doit pourvoir à cela. Les Français seraient bien ingrats s'ils n'avaient pour cette réforme le plus vif amour, quand ce ne serait que parce qu'elle leur est promise depuis longtemps. Malheureusement, elle fait trop penser à la jument de Roland qui n'avait d'autre défaut que celui d'être morte. La réorganisation administrative, elle, aura toutes les qualités ; ...seulement, elle n'est pas née.

Il y a quelques années, à la suite d'une crise grave, tous les républicains furent partisans, sinon de la suppression, au moins de la modification des Conseils de guerre. Sur ce point, l'accord était quasi unanime. On en retrouverait la preuve dans les programmes électoraux de 1902 et de 1906. Pas un démocrate qui ne promît d'importantes modifications à la justice militaire.

Et puis, le temps passa. Le temps est le grand complice des capitulations. Colères, roueries, iniquités, violences, tout cela sortit des mémoires. La crise éteinte par l'usure des jours, il sembla qu'ayant tout oublié nous n'avions rien appris. Tout de même, après plusieurs années et sous la pression d'une partie de l'opinion publique qui ne désarmait pas, la Chambre vota une modeste réforme des Conseils de guerre. Mais toute petite, toute menue. Là où il fallait un remède violent, on administrait une tisane ; un chirurgien était nécessaire ; on avait recours à un rebouteur.

Ce projet, pourtant bien pâle, est trouvé trop énergique par le Sénat. La Haute Assemblée souhaite non point d'en adoucir les angles — il n'en a pas — mai d'en arrondir les creux. A la suite de quoi il restera quelque chose qui ne sera plus rien du tout. L'innocent espoir d'il y a dix ans, se terminera en complète déception.

Si on ne voit pas les bénéfices immédiats de ces manœuvres trop souvent renouvelées, par contre on en distingue les périls certains pour l'avenir.

A L'ÉTRANGER

La question de l'Alsace-Lorraine
Ce que discute présentement le Reichstag, c'est de savoir à quelle sauce l'Alsace-Lorraine sera accommodée. On appelle ça une Constitution. Les annexés ne s'y trompent pas et disent de cette prochaine législation qu'elle sera « les nouvelles chaînes qu'on leur desti-

ne ». Voulez-vous être autonomes ou voulez-vous être rattachés à un pays d'empire ? Si les cœurs pouvaient parler, ils répondraient : Nous voulons être Français.

C'est la revanche du droit qu'entre le vainqueur et le vaincu, le dissentiment persiste. Les Allemands auront beau faire, aux regards des Alsaciens-Lorrains, ils seront toujours les vainqueurs. Or, leur manière d'être les rend incapables de vouloir ce que ce rôle a d'odieux ; boursofflés, brutaux, arrogants, ils créent naturellement les conflits au lieu de les apaiser, et quand ils se questionnent pour savoir s'ils emploieront la manière douce ou la manière forte, nous savons qu'ils emploieront à n'en pas douter la manière prussienne. Elle est mauvaise pour le but poursuivi.

M. de Bethmann-Holweg, devant l'inefficacité des moyens employés pour obtenir l'assimilation, se plaît à espérer qu'elle pourra être l'œuvre du temps. On peut tout demander au temps, tout lui faire dire. Fidèles à la règle du progrès, nous pensons qu'il réparera les méfaits de la violence au bénéfice de la justice.

LE FURETEUR.

LA

DISCUSSION DU BUDGET

Tout le monde s'accorde à reconnaître que le premier devoir du Parlement est de fixer chaque année les recettes et les dépenses du pays et de contrôler l'emploi des crédits votés par lui. Sa mission essentielle est donc de discuter le budget. Il ne saurait être accusé de manquer à sa mission. Non, vraiment ! et de bons esprits estiment même qu'il s'attarde plus qu'il n'est raisonnable à cette discussion. D'où il suit, comme on le voit présentement, que le budget absorbe tout le temps de la Chambre. Même pour le budget, c'est trop ! Il doit y tenir la première place, mais non pas toute la place, car s'il est la principale affaire de la Chambre il n'est pas sa seule affaire.

On s'en aperçoit de reste par l'impatience que provoque le retard apporté à la discussion d'autres questions qui sont pourtant de première importance et qui ne parviennent à prendre un rang utile sur l'ordre du jour de la Chambre.

L'abus est indéniable, mais si l'on discerne sans peine les causes du mal, il est plus malaisé de proposer un remède approprié. Un certain nombre de députés cèdent trop souvent à la tentation de se tailler une réclame personnelle et montent parfois à la tribune plutôt pour parler en vue de leurs arrondissements que pour dire quelque chose qui soit vraiment utile au pays. Cela est vrai. Pourtant les intérêts locaux sont parfois très respectables et quand ils risquent d'être gravement lésés sans aucune raison d'ordre supérieur, ils doivent pouvoir être défendus. Il est bien des cas où l'on ne saurait les sacrifier sans que l'intérêt national lui-même en soit atteint. Aucun règlement ne peut prévoir dans quels cas l'intervention d'un député sera légitime et dans quels autres cas elle serait abusive.

Avez-vous remarqué, pour ne citer qu'un exemple, que dans la discussion du seul budget de l'agriculture cent vingt orateurs étaient inscrits pour prendre la parole. L'agriculture ne manque pas d'orateurs !... Il y eut d'abord un interminable défilé de députés socialistes qui profitèrent de l'occasion pour exposer jusqu'à perte de salive, combien l'agriculture serait heureuse quand serait venus les temps du collectivisme intégral. Puis, sur chaque chapitre l'éloquence débordait ; elle montait de tous les points du territoire, des pays de plaine et des pays de montagne, et le malheureux ministre submergé, n'était plus qu'une épave ballottée par ce flot envahissant. Evidemment, il a été dit, là, des

choses extrêmement intéressantes ; des observations, des critiques sérieuses ont été formulées ; des revendications légitimes ont été présentées. Mais aussi bien des paroles inutiles. Seulement, voilà le hic ! Auxquels de ces orateurs aurait-il fallu interdire l'accès de la tribune ? Dans les discussions politiques ou économiques les groupes délèguent à la tribune leurs orateurs, chacun d'eux étant chargé d'exprimer les sentiments, les opinions de son parti. Mais cette discipline est inapplicable aux débats budgétaires. Faut-il donc souffrir ce mal, qui va s'aggravant, sans rien tenter pour y porter remède ?...

M. Charles Dumont, rapporteur général du budget, mieux placé que personne pour apprécier les inconvénients du régime actuel ou plutôt de l'abus qui en est fait, expose la situation et propose une solution. D'après lui, mille questions extrêmement intéressantes sont traitées à propos de la discussion du budget qui ne pourraient pas l'être sans cette discussion. L'appel des chapitres des différents ministères constitue une véritable revue critique de toutes les administrations dont la vie est assurée par les crédits inscrits au budget. C'est là une œuvre très utile et qui exerce une grande influence sur le fonctionnement des administrations.

Mais, d'après M. Ch. Dumont, cette tâche n'aurait pas besoin d'être recommandée tous les ans. Pour que la discussion du budget soit précise il faut qu'elle soit longue et si elle est longue... on sait les inconvénients qui s'en suivent. Voilà pourquoi M. Charles Dumont propose d'organiser une procédure qui permettrait à la Chambre de ne discuter le budget des recettes que tous les deux ans. Nous ne savons pas l'accueil qui sera fait à cette proposition. Mais, du moins, elle aura le mérite d'avoir posé la question et c'est par là qu'il faut commencer si l'on veut arriver à la résoudre.

Emile LAPORTE.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 2 février (matin)

PRÉSIDENCE DE M. BRISSON

La Chambre aborde la discussion du budget des chemins de fer de l'Etat.

M. Chappedelaine demande l'amélioration de la situation des employés du réseau de l'Ouest.

M. Berteaux répond que l'on vient, en leur faveur, de modifier l'indemnité de résidence.

M. Engrand demande quelles mesures le ministre des travaux publics compte prendre pour prévenir les accidents et garantir la sécurité des voyageurs.

Séance de l'après-midi

PRÉSIDENCE DE M. REYNOULT

VICE-PRÉSIDENT

M. Engrand continue son discours : il signale les défauts du service d'exploitation.

M. Siegfried entretient la Chambre de la situation faite au port maritime du Havre par l'Ouest-Etat.

M. Manaut rend le contrôle responsable du mauvais état du réseau de l'Ouest-Etat au moment du rachat.

La suite de la discussion est renvoyée au lendemain.

M. Ch. Dumont dépose le projet de crédits supplémentaires pour le Maroc, adopté par le Sénat.

Le projet est voté par 468 voix contre 88.

Et la séance est levée.

Séance du 3 février 1911

Dans la séance du matin, la Chambre a discuté le budget des chemins de fer de l'Etat.

M. Lhopiteau dit quelles sont les mesures qui à son avis devraient être prises pour parer à la situation de l'Ouest-Etat. Des observations sont également apportées par MM. Périer, Dubois.

Dans la séance de l'après-midi,

la Chambre a discuté l'interpellation de M. Sixte-Quenin sur « la négligence que M. le ministre de la guerre a commis en ne faisant pas passer au président de la République le recours en grâce du soldat Duléry, condamné à mort par un conseil de guerre pour avoir blessé un sergent.

Le ministre de la guerre répond que la procédure a été régulière.

L'ordre du jour pur et simple est voté par 290 voix contre 230.

L'interpellation de M. Chaumet sur la manière dont l'inspecteur d'académie de la Gironde entend la défense de l'école laïque et des instituteurs républicains est discutée.

M. Chaumet dit que l'inspecteur d'académie brime les instituteurs républicains. Après réponse du ministre l'ordre du jour pur et simple est voté.

La Chambre discute l'interpellation de M. Colly sur les causes de la mise au régime de droit commun des détenus à la Santé accusés de délit de presse ou de grève.

Mais M. Colly renonce à la parole et l'incident est clos.

Et la séance est levée.

SENAT

Séance du 2 février 1911

PRÉSIDENCE DE M. ANTONIN DUBOST

Le Sénat vote le projet adopté par la Chambre portant approbation de la convention d'arbitrage de Mexico entre la France et le Mexique, relative à l'île Clipperton. Puis un débat s'engage sur le projet portant ouverture sur l'exercice 1910 de crédits supplémentaires concernant les opérations militaires au Maroc.

M. de Lamarzelle rappelle la déclaration de M. Ribot que nous n'aurions eu raison d'aller à Casablanca qu'à condition d'en pouvoir sortir et, dit-il, nous sommes en ce moment dans la Chaouia sans savoir quand nous pourrions l'évacuer ; nous ne sommes que les gendarmes de l'Europe ; cependant, nos troupes doivent pouvoir franchir les limites fixées à leur action ; ceci est indispensable ; notre prestige dans toute l'Afrique en dépend ; les Marocains ne respectent que la force. Allons donc châtier chez elles les tribus qui nous attaquent. Mais je voudrais savoir quelle est l'utilité du traité de 1904, si nous sommes condamnés à une occupation sans but et sans sécurité.

M. Pichon, ministre des affaires étrangères, espère que les résultats obtenus au Maroc, auraient désarmé le pessimisme de M. de Lamarzelle, il n'en est rien. Il a critiqué le traité franco-anglais de 1904 et la convention d'Algésiras.

Le traité de 1904 est une des œuvres les plus fécondes accomplies par le gouvernement de la République. L'acte d'Algésiras a été un acte nécessaire et nous n'avons pas eu à nous plaindre des résultats. Lorsque nous sommes allés au Maroc, ces accords nous liaient, nous devions respecter notre signature. Pouvions-nous laisser impunis les massacres de Casablanca ? Fallait-il laisser se développer des foyers de révolte ? permettre à d'autres de se mettre à notre place dans l'empire chrétien ? Qui donc nous dispute notre suprématie au Maroc.

Comment peut-on remettre chaque fois en cause notre alliance avec la Russie ? Nous ne cessons d'être en relations avec nos alliés, d'unir nos efforts dans un but de paix et de dignité (Applaud.). Nous voulons garder la paix, mais aussi la force de la France. En apportant vos critiques d'aujourd'hui, vous faites peut-être une œuvre de parti, mais vous ne faites pas une œuvre nationale (Applaudissements). Je le déclare, jamais la situation politique de la France n'a été meilleure qu'aujourd'hui.

Le projet de loi est voté par 290 voix contre 1. Le Sénat ajourne la discussion de divers projets de loi. Et la séance est levée.

Feuillets d'un Parisien

Au cours d'une de mes stations sur les trottoirs de Paris j'ai surpris une conversation d'apaches que je me permets de vous communiquer.

— Oui mon vieux, c'est comme ça, y a les députés que se r'muent. Y'a qu'y veulent supprimer la vente des rigolos. Elle est bien bonne pas vrai !

— J'm'en f... j'en ai quatre chez moi !!!

— Et moi donc. Tu connais le mien ; tu sais bien celui que j'ai barboté au gros type en fourrure. Tu n'te rappelles pas... Y a un an ? ...avec « Nini tappe à l'œil ». Non mais ouste que t'as mis ta mémoire alors ! ...T'as dû l'oublier au vestiaire de Fresnes !...

Là-dessus je m'en allais, j'aime encore mieux sauter dans le métro que de me sentir entre ces deux citoyens.

Tout en déambulant sur les boulevards je songeais au revolverisme, question d'actualité s'il en fut.

Voici l'affaire en deux mots. Un député propose la suppression de la vente de ces « bijoux » chez les brocanteurs et dans les bazars. Il n'y aura désormais que l'armurier qui en détiendra la vente et notre législateur espère, par cela même diminuer la criminalité.

Pour mon compte je trouve cette précaution tout bonnement inutile. Le résultat sera le même. On ne vendra ni plus ni moins d'armes pour cela car nos bons apaches se fourniront chez les armuriers. C'est enfantin.

On va m'objecter : « Etablissons un monopole des armes. »

Il y a de quoi s'évanouir ! Un monopole ! mais est-ce que nous n'en avons pas suffisamment comme cela. Mais nous en sommes pourris de monopoles !

Eh bien alors, créons un permis de port d'arme. C'est simple : « ...on ne pourra vendre de revolvers que sur présentation d'un permis signé, visé, légalisé... (en un mot tout le tremblement des actes sur papier timbré).

Ce n'est pas bête, mais voici le hic. Croyez-vous qu'un brave apache qui à tout instant risque 1^o sa peau ; 2^o quatre ou cinq ans de réclusion, va reculer devant un illégal port d'armes. Allons donc !

Cette fois on va pousser les hauts cris et, en m'envoyant aux bains avec mes arguments et mes principes on me cornera dans les oreilles comme suprême planche de salut.

Eh ! supprimons les revolvers et ce soit fini !

Si mes adversaires croient se débarrasser aussi facilement de mon intempestive insistance... eh bien non ! mon indigestion de « rigolos » ne peut se passer. Pour moi, les apaches auront toujours des armes sur eux. Si ce n'est le revolver ce sera le couteau.

Le « cran d'arrêt » il n'y a rien de tel. Pas bruyant, pas encombrant, pratique à tous les points de vue. On aperçoit le bourgeois révé, on frappe et les braves agents n'y voient que du bleu. C'est idéal.

Et puis, ne reste-t-il pas le coup du père François il n'est pas monopolisé celui-là !

A force de parler de brigands je vais vous donner la chair de poule et vous n'oserez plus sortir de chez vous sans cotte de maille et rapicre bien en main.

Rassurez-vous j'ai un remède à vous offrir. Pour ne plus vous faire attaquer dans d'obscures ruelles, restez chez vous.

Maurice GUINET.

INFORMATIONS

La succession de Léopold II

A la Chambre, le ministre de la justice déclare que le gouvernement est heureux de faire connaître à la Chambre qu'il a, tout récemment, conclu un arrangement

transactionnel avec la Fondation de Niederfulbach.

L'Etat n'est donc plus en présence que de la princesse Louise. L'Etat, tout en rendant hommage aux intentions patriotiques du roi Léopold, soutient que le roi n'avait plus la libre disposition des valeurs appartenant à la Fondation de la Couronne. L'administration considère que la presque totalité des valeurs provient du patrimoine de la Fondation du Congo et de la Couronne, et que la Fondation se trouve dans l'impossibilité de satisfaire aux charges prévues. Il a été décidé, dans ces conditions, que toutes les valeurs feront retour à l'Etat belge aux conditions suivantes :

« L'Etat recevra la totalité des valeurs faisant partie de la Fondation. L'Etat réservera à la Fondation de Niederfulbach un capital de 1 million 100.000 marks ; mais le gouvernement proposera à la Chambre de créer au Congo une œuvre consacrée à la mémoire de Léopold II. »

Le ministre lit ensuite une déclaration du roi Albert disant renoncer, en son nom et au nom de son fils Léopold, au revenu dont la Fondation le rendait bénéficiaire.

« Nous devons rendre hommage, ajoute le ministre, aux sentiments élevés qui ont inspiré cette déclaration du roi. »

La peste

Le nombre des morts causées par la peste à Kharbine était, jusqu'à dimanche dernier, de 3.422 dans le quartier chinois, et de 956 dans le quartier russe. La peste s'étend rapidement vers Moukden. Des milliers de fuyards abandonnent les régions infestées.

Le correspondant du « Herald » à Kharbine télégraphie que l'un des plus affreux spectacles qu'il ait été donné de voir dans l'histoire s'est déroulé à Kharbine, où l'on commença à brûler en masse les victimes de la peste. Les cercueils furent empilés debout dans quatre immenses puits, et le tout fut recouvert de cadavres par énormes tas. Des flots de pétrole furent versés ensuite sur cette sinistre masse, à laquelle on mit ensuite le feu.

Ces bûchers sont établis à deux milles de la ville, et sont surveillés par les troupes.

En dépit de ce fait que tous se rendent compte aujourd'hui des dangers de la contagion, les coolies ne manquent pas qui consentent, pour quelques sous, à manier sans les moindres précautions sanitaires les cercueils et les cadavres.

Les troubles auxquels on s'attendait de la part de la population n'ont pas eu lieu ; celle-ci est domptée par la peur de la mort, par la peste ou par la famine. Ce dernier péril grandit chaque jour, étant donné que les habitants de la ville chinoise, dont les seuls moyens d'existence étaient d'aller travailler dans la ville russe, en ont été exclus.

Petites Nouvelles

L'aviateur Lemartin, pilotant un monoplan à effectué jeudi un vol avec sept passagers, à bord de son appareil. Il a tenu l'air pendant une durée de 5 minutes, battant ainsi le record du monde. Le poids total était de 473 kil. 500, plus 30 kilos d'huile et d'essence.

— Bara, de la C. G. T., ancien compagnon du libertaire Henry et du propagandiste Taffet, a été condamné par le tribunal correctionnel de Charleville à dix-huit mois de prison, pour excitation des militaires à la révolte, lors de la grève des cheminots dans les Ardennes.

— M. Richard, avocat, ancien bâtonnier, maire de Lamotte-Servolez, est mort subitement à l'audience de la cour d'appel, foudroyé par une embolie, alors qu'il plaidait à Chambéry. Il était âgé de cinquante et un ans.

CHRONIQUE LOCALE

LEURS PROPHEÉTIES

« Le parti radical et radical-socialiste est en pleine déroute : il est à l'agonie ; il va mourir. » C'est ainsi que prophétisent nos adversaires auxquels il tarde bigrement que se réalisent leurs prophéties de malheur.

Tout ça, parce que dimanche, des élections partielles au Conseil municipal de Paris n'ont pas été favorables aux candidats radicaux et radicaux-socialistes.

C'est vrai : aucun candidat radical et radical-socialiste n'a pu réunir la majorité sur son nom. Mais si l'on considère que les sièges de conseillers municipaux dans les quartiers où dimanche eurent lieu les élections n'étaient occupés par aucun candidat radical et radical-socialiste, le mal n'est pas grand.

Le parti n'a rien gagné, mais il n'a rien perdu.

Les adversaires qui clament sa déroute ne sont pas encore prêts à procéder à son inhumation, car, d'autre part, des élections au Conseil général, au Conseil d'arrondissement ont lieu parfois dans divers cantons.

Quels en sont les résultats : c'est que la grande majorité des élus se sont présentés avec le programme du parti radical et radical-socialiste.

Il est incontestable que depuis plusieurs mois, le parti subit des assauts de droite, d'extrême gauche et même de gauche, mais pour aussi violents que soient ces assauts, ils ne briseront pas ce parti auquel le pays continue à donner confiance.

Et nul ne s'y trompe, encore moins nos adversaires qui crient à la déroute, à l'agonie du Bloc.

Par contre, leur déroute, leur agonie sont des faits acquis, et s'il arrive qu'un fervent ratapail décroche par hasard, un mandat électif, c'est alors un événement si extraordinaire que tous les vicaires entonnent un hosanna de délivrance, et dressent des plans nouveaux pour de plus rudes combats.

Et c'est au lendemain d'un tel événement que l'on entend prophétiser la mort du parti radical et radical-socialiste.

Mais la désillusion arrive vite, et nos adversaires s'aperçoivent alors que c'est leur propre fin qui se précipite.

Le parti radical et radical-socialiste n'est pas en déroute, certes : il a encore de longs jours à vivre et dans tous les cas, il vivra assez longtemps pour donner ces bonnes lois scolaires que le pays attend, mais que les cléricaux redoutent tant.

LOUIS BONNET.

Les Retraites Ouvrières et Paysannes

LEUR APPLICATION

Jeudi dernier la Chambre des députés a commencé la discussion générale des chapitres relatifs aux retraites ouvrières et paysannes.

Il est inutile de rappeler ici les dispositions essentielles de la loi des retraites. Ce qu'il y a d'intéressant à examiner maintenant, c'est la façon dont sera assuré le fonctionnement de cette loi.

M. Chéron, Rapporteur, a indiqué et expliqué les différents systèmes exposés par la commission extra-parlementaire chargée d'examiner la solution la plus pratique.

2 systèmes tendaient à la centralisation des services. Ils ont été écartés. Un troisième, finalement adopté par le gouvernement et qui a servi de base aux projets de règlements d'administration publique actuellement soumis au Conseil d'Etat, s'est au contraire inspiré d'une large décentralisation.

C'est à ce point de vue que nous allons l'étudier aujourd'hui.

Dans chaque commune il sera dressé par une Commission, composée du maire et de deux membres désignés par le Conseil municipal, choisis, l'un parmi les patrons, l'autre parmi les salariés, une liste des assurés obligatoires résidant dans la commune.

Pour dédommager les maires des frais occasionnés par ce travail, il sera alloué 5 centimes au Secrétaire de mairie par assuré.

C'est le Préfet qui, au vu de cette liste, établira les cartes.

Ces cartes seront remises aux intéressés et échangées annuellement ; c'est le garde-champêtre ou l'agent municipal qui sera chargé de les remettre aux intéressés. Pour le dédommager de ce travail il lui sera accordé 5 centimes par carte annuelle. Les assurés n'auront donc pas à se déranger ; on leur portera et on leur échangera leurs cartes.

Enfin au-dessus de la Préfecture il y aura à Paris l'Office National qui n'aura plus qu'un rôle de direction générale, de comptabilité et de contrôle.

Ce système très simple a un gros avantage : il utilise les rouages administratifs ordinaires, auxquels

tout le monde est habitué. Il a de plus cet avantage d'être décentralisé ; il rapproche des assurés l'organisme de gestion, la Préfecture.

Tout ce travail ne peut évidemment se faire sans la création de nouveaux emplois dans les Préfectures. La commission du budget y a pensé, et pour permettre aux Préfets de payer le personnel supplémentaire qui sera nécessaire, elle attribue aux Préfets, 20 centimes par assuré figurant sur les listes, ce qui représente pour une Préfecture de moyenne importance une somme de 28 à 30.000 fr.

Voilà assez sommairement examinées les différentes mesures prises par le Gouvernement et approuvées par la Commission du budget en vue d'assurer dans les meilleures conditions possibles l'application de la loi sur les retraites ouvrières et paysannes. Sans nul doute, ce projet sera définitivement adopté par les Chambres et sera mis en application d'ici peu.

Les règlements d'administration publique qui doivent assurer l'application de cette loi doivent être promulgués le 3 avril.

La discussion de ces règlements est commencée depuis quelques jours devant le Conseil d'Etat, et il faut espérer que pour la date fixée, 3 juillet, la nouvelle loi sera appliquée.

LA QUESTION NICOTINE

Les Viticulteurs, les Arboriculteurs, les jardiniers, en un mot tous ceux qui sont obligés d'avoir recours aux insecticides, ont appris avec satisfaction le projet formé par la Régie d'extraire des tabacs indigènes des quantités considérables de Nicotine pour satisfaire dans la plus large mesure du possible aux besoins de nombreux demandeurs.

Le Lot tient le record pour le rendement aux 100 k. de matière sèche de ce précieux produit. Aussi procède-t-on au magasin de Cahors à l'installation nécessaire pour extraire industriellement la Nicotine dès cette année. Espérons que le résultat sera décisif.

Est-il certain cependant que le but visé soit atteint ? On nous affirme que les jus de tabacs livrés seront très faibles (20 à 25 grammes d'alkaloïde par litre).

Dans deux savants articles sur la Nicotine publiés par le « Progrès agricole » et dus à la plume de M. Henri Fabre, l'auteur a démontré dernièrement les inconvénients de ce faible dosage ; « Beaucoup de volume, réceptifs de grande contenance, difficultés pour les petits acheteurs et pour la manipulation, transport onéreux ». Inconvénients suffisants à faire délaisser le produit national pour celui de l'étranger où les dosages sont bien plus élevés et par suite d'écoulement plus facile.

Dans les emplois supérieurs de l'Administration se trouvent des hommes compétents pour résoudre cette difficulté pourvu qu'on leur en donne les moyens. Il faudrait élever le dosage au moins au double ou davantage si possible ; on éviterait ainsi des aléas faciles à entrevoir. Il serait regrettable qu'un si bel élan soit paralysé à son début.

Ne doit-on pas désirer que les sommes énormes envoyées chez les nations voisines ou lointaines soient réparties dans nos campagnes où l'exode des populations suit fatalement son cours. Les jeunes gens, les jeunes ménages, malgré les exhortations qu'ont leurs champs pour aller chercher un salaire bien supérieur à celui qu'ils obtiennent en se livrant à l'Agriculture : l'énorme différence de rémunération du travail jointe à un plus dur labeur en sont la cause. Je m'écarte ici de mon sujet mais il n'est pas inutile de répéter et d'écrire sur tous les tons et à tous propos ce fait déplorable.

En tablant sur le prix de 30 fr. le litre de Nicotine pure et à dosage élevé la Régie couvrirait ses frais, pourrait bien payer à nos miséreux paysans du Lot la matière première et lutter encore contre l'étranger.

Pour finir je me permettrai deux observations que les chefs très compétents de l'Administration ont déjà sans doute entrevues : 1° La variété Nikerke cultivée dans le Lot est-elle celle qui donne le plus d'alkaloïde ? 2° La dessiccation en vue de l'extraction de la Nicotine ne pourrait-elle pas donner des résultats différents de la méthode suivie ordinairement.

En effet lorsqu'un planteur traite sa récolte en vue d'une belle présentation à la table d'expertise, il laisse la plante aussitôt rentrée dans un local où l'air ne pénètre pas ; elle y subit une légère fermentation pouvant entraîner une perte sensible de Nicotine et jusqu'à ce que les feuilles passent du vert au jaune on la maintient en cet état ; puis la dessiccation comporte des soins méticuleux, elle doit être lente et graduée, et pour ce il faut lutter parfois contre une atmosphère trop chargée d'humidité comme aussi contre un temps

trop sec. Au lieu de ces précautions, si l'Administration demandait à chaque planteur une partie de sa récolte pour l'obtention de la Nicotine celui-ci choisirait ses plus mauvais pieds de tabac, les ferait sécher en vert et très vite et par cette méthode il me semble que le teneur en principe utile serait plus élevée ; le planteur serait lésé de ses qualités inférieures et chacun de son côté y trouverait son profit.

Emile COUDERC.

Les Masseries, 2 Février 1911.

LE NOUVEAU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DU LOT

Nous lisons dans la *Dépêche*, à la chronique du Tarn, l'entre-filet suivant, concernant M. Mendousse, le nouveau secrétaire général de la Préfecture du Lot.

M. Mendousse, sous-préfet de Gaillac, est nommé secrétaire général de la Préfecture du Lot.

M. Mendousse se rapproche de chez lui. Il aura à Cahors une situation plus agréable et administrativement meilleure à celle qu'il quitte. Ces satisfactions, on les lui devait.

Fils de militant républicain, excellent républicain lui-même, de relations agréables et sûres, d'un caractère fait de franchise et d'entière loyauté, M. Mendousse sera regretté de tous les vrais démocrates, de tous les républicains que n'égarent point le dépit et l'ambition déçue. Il sera également regretté de tous les hommes de cœur, de tous les esprits impartiaux, de tous ceux enfin qui savent apprécier chez un administrateur l'esprit de justice et l'entière probité.

Très modeste, point « faiseur », M. Mendousse s'est efforcé de faire dans la Gaillacoise, que certaines impatiences et des ambitions peut-être injustifiées ont malheureusement divisé, œuvre de raison et de loyauté républicaine en rappelant — et cela sans bruit, sans éclat, comme il convient à un républicain désintéressé et sûr — à tous les républicains leur devoir. Il aurait peut-être mieux valu qu'il eût été parfois autrement secondé dans sa tâche qui fut difficile et essentiellement ingrate. S'il ne le fut pas, c'est peut-être parce que, républicain de principe et de tradition, il savait mieux que d'autres distinguer le bon grain de l'ivraie, le démocrate convaincu et désintéressé de l'arriviste et du politicien virevoltant. Peut-être à le mieux écouter eût-on obtenu de meilleurs résultats.

Quoi qu'il en soit, M. Mendousse aura fait son devoir de républicain sincère et d'administrateur consciencieux et probe. Il est de ces fonctionnaires à qui nous aimons à rendre justice parcequ'ils sont de ceux dont on salue le départ avec regret et dont le souvenir reste cher à ceux à qui il a été donné de le bien connaître et de les apprécier justement. — P. Arnal.

Sapeurs-Pompiers

Par arrêté de M. le Préfet du Lot, sont désignés pour faire partie de la Commission départementale chargée de faire subir l'examen professionnel aux jeunes gens qui désirent être affectés au régiment des sapeurs-pompiers de Paris :

MM.

Ausset, commandant la Compagnie des sapeurs-pompiers de Cahors, inspecteur départemental, président.

Vaysse, sous-lieutenant de la Compagnie des pompiers de Figeac.

Jouclas, sous-lieutenant de la Compagnie de Gourdon.

Membres supplémenteaires : MM.

Louradour, sous-lieutenant de la Compagnie de Souillac et Fontanilles, sous-lieutenant de la Compagnie de St-Céré.

Perception

Dans la liste des candidats déclarés admis au concours du 5 décembre 1910 pour l'emploi de percepteur de troisième classe, nous relevons le nom de M. Emery, percepteur à Cajare, qui a obtenu le numéro 34.

Election des délégués mineurs

Par arrêté du 3 février 1911, les électeurs de la circonscription du Soulié sont convoqués, pour le 5 mars 1911, à l'effet de procéder à l'élection d'un délégué et d'un délégué suppléant à la sécurité des ouvriers mineurs.

Société d'Agriculture du Lot

M. Lalaurie, ancien élève de l'Ecole Nationale d'Horticulture de Versailles fera samedi prochain, 11 février, à dix heures du matin, au siège de la Société rue du Lycée, Cahors, une communication sur la mise à fruits des arbres fruitiers.

Le soir à deux heures aura lieu au jardin de démonstration de la graie une séance de taille.

Eus ignement primaire

Par arrêté préfectoral du 3 février courant, sont nommés :

M. Buzenac, de Cézac à Calamane ;

Mme Buzack, de S.-Bonnet (Gignac) à St-Palavy ;

Mme Ric, de Guirande (Felzins) à Girac.

Par décision de M. l'Inspecteur d'Académie du 4 février courant, sont nommés :

Mme Renat de Girac à Guirande (Felzins) ;

Mme Boudios, née Delpy à St-Bonnet (Gignac) ;

Mlle Teulet de St-Palavy à Bétaillé, adjointe.

M. le ministre de l'Instruction publique a admis à la retraite, sur leur demande, les instituteurs et institutrices dont les noms suivent :

M. Momméjat de Monteléra ;

M. Laborie de Frontenac ;

M. Labrunie de Goudou (Labastide) ;

M. Laval d'Escayrac (Lascabannes) ;

Mme Jarlan de Belfort ;

Mme Bouysson de Couvert (Soturac) ;

Mme Audegain de Terry (Pern).

Banquet de la classe 1889

Nous rappelons que le banquet de la classe 1889 aura lieu samedi soir, à sept heures, à l'hôtel de l'Europe, sous la présidence de M. Darquier, maire de Cahors.

Football-Rugby

Cahors a gagné, Cahors est en liesse. Voilà en deux mots le grand événement de la journée. C'est encore impressionné par cette partie palpitante d'un bout à l'autre que j'écris ces lignes pour faire connaître aux sportifs cadurciens absents les détails de ce match.

Dès le coup d'envoi sifflé à 2 h. 22', on sent que la partie sera acharnée, les avants cadurciens ramassent le ballon partent en passe ; sifflent ; en avant. La première mêlée. Emotion générale. A qui sortira le ballon ? That is the question. Enthousiasme. C'est Cahors qui grâce à son talonneur Gayerie à la suprématie. Ballon sorti et voilà les trois quarts partis en passe. Delmas charge mais un peu trop personnel, est plaqué dans les 22 adverses. Dès lors le jeu va de la ligne de 50 aux 22 de Montauban, mais malgré tout les lignes arrières de Cahors ne peuvent arriver à marquer par manque de cohésion. Après trente huit minutes de jeu à lieu dans les cinq mètres du 10^e une mêlée à l'avantage du 7^e. Gachies sort et sert Bourdelles, celui-ci passe à Rouch, de Rouch à Trégan et le ballon arrive à Jehanne qui s'éroule sur les buts à un mètre des poteaux. Superbe coup de pied de Delmas, le but n'est pas réussi. Pour le coup, le public est emballé et un moment je me suis cru transporté aux courses de taureaux à St-Sébastien ou à un combat de boxe anglaise aux Folies Bergères.

La mi-temps est sifflée. Immédiatement les joueurs sont entourés par le public et principalement par les officiers qui dans leur bel élan sportif serrent les mains boueuses de leurs soldats.

La remise en jeu est sifflée à 3 h. 12. Maintenant c'est Montauban qui a le soleil dans les yeux ; mais de suite on s'aperçoit que la partie qui fut jusqu'alors amicale et correcte sera plus dure. Quelques brutalités furent même échangées de part et d'autre ; par suite le jeu se modifie, plus de passes, le ballon ne sort plus correctement en mêlée, des cafouillages donnent lieu à des hors jeu se terminant par des mêlées. A un moment sur un superbe dégagement de l'arrière montabanais le ballon va à l'arrière du 7^e Lamoureux qui, avec un peu trop de flegme peut-être, évite trois adversaires, donne un long coup de pied de dégagement, suit et rattrape son ballon en vitesse mais malheureusement fait un en avant. Il est applaudi frénétiquement. Montauban modifie son jeu par la touche longue aux trois quarts et la mêlée un peu hors jeu. Mais la défense adverse ne laisse rien passer et deux hors jeu, vraiment trop visibles sont sifflés. Delmas essaie alors deux drop-goal l'un à 30 mètres, l'autre à 45 mètres et les manque de peu. C'est la fin. Le 7^e a vaincu.

En terminant nos félicitations à l'arbitre F. Cohn pour son arbitrage impartial et notre espoir de voir se disputer à Cahors de nombreux matchs aussi intéressants et suivis par un aussi grand nombre de sportsmen.

C. P.

Postes et Télégraphes

Le 15 mars 1911, à 11 heures du matin il sera procédé, en séance publique, à Cahors, rue des Cadourques, n° 7, à l'adjudication de l'entreprise de transport de dépêches à exécuter en voiture de Cahors gare à Saint-Cyprien : 1° par Labastide-Marnhac et Lascabannes ; 2° par L'Hospitalet et les territoi-

res des communes de Pern et St-Alauzie.

Les personnes qui désirent prendre part à cette adjudication doivent en faire la demande par écrit au Directeur des Postes et des Télégraphes à Cahors avant le 24 février 1911.

Elles devront joindre à leur demande une pièce établissant leur nationalité (carte d'électeur, livret militaire, etc...) Elles peuvent prendre connaissance du cahier des charges à la direction des Postes et des Télégraphes à Cahors et aux bureaux des Postes et des Télégraphes à Cahors et à St-Cyprien.

Ventre de Cahors

Voici l'état officiel des animaux de boucherie abattus pendant le mois de janvier 1911 pour la consommation de Cahors :

Bœufs,	75 pesant	51.910 kilos.
Vaches,	24 —	11.358 —
Moutons,	597 —	16.754 —
Veaux,	113 —	11.764 —
Porcs,	21 —	3.361 —
Total.	830 —	95.147 —

Chevaux ou mulets, 10 ; ânes, 3.

L'assassinat des Arques

Les aveux de l'assassin

Ainsi que nous le faisons prévoir tout dernièrement, la découverte de la boîte contenant les billets de banque et la montre de Francoulin ne pouvait qu'obliger Vialard à abandonner son cynique moyen de défense, la dénégation, et à faire les aveux les plus complets.

Aussi, interrogé jeudi soir par le juge d'instruction, Vialard reconut avoir fait le coup ; puis il pleura.

Pourquoi a-t-il tué Francoulin ? Parce que j'étais fou, dit Vialard, et tout tranquillement le misérable demande à être soumis à un examen mental.

La préméditation

Ce sinistre bandit avait prémédité le coup depuis longtemps ; le masque, il l'avait confectionné depuis un mois ; les chevrotines il les avait achetées à Villefranche depuis deux mois.

De plus, pour détourner les soupçons, il avait jeté le gilet ensanglanté de Francoulin dans le verger d'un sieur Brondel, de Ginailiac, et avait frotté la porte de la maison de celui-ci avec du sang.

Si la justice, le matin même de l'instruction, avait constaté ces indices, elle n'aurait pas manqué d'ouvrir une enquête contre Brondel, et celui-ci aurait été certainement inquiété.

A toutes les questions, Louis Vialard s'est contenté de pleurnicher et de répéter : « Que voulez-vous j'étais fou », ou bien « je ne me souviens pas ».

Il a déclaré que la lecture de romans lui avait suggéré l'idée de se masquer pour commettre le crime.

Louis Vialard a été reconduit à la prison où il attendra maintenant sa comparution en cour d'assises.

Théâtre de Cahors

Mardi prochain 7 février, très belle représentation de

LA FAVOFITE

avec le concours de M. Gaucherand, premier ténor du Grand Théâtre de Bordeaux.

M. Pirard, notre excellente basse, chantera *Balthazard*. Le Roi sera M. Coulon, baryton qui se fait applaudir et aimer tous les jours.

Donc brillante soirée en perspective pour laquelle il sera prudent de retenir ses places.

CINÉMA PATHÉ

Les programmes du Cinéma deviennent de plus en plus intéressants, aussi on ne s'aborde plus dans les rues qu'en se disant, viens-tu au Cinéma ?... On y passe de si agréables soirées que tout le monde veut en profiter.

Demain beaucoup de films d'art, comprenant voyages, coloris, comiques.

Prix des places : 1 fr., 0 fr. 60, 0 fr. 40.

MUSIQUE DU 7^{ME} DE LIGNE

PROGRAMME DU 5 FÉVRIER 1911

Allegro Militaire	Leroux
La poupée de Nuremberg	(Ouverture) Adam
Premier Aveu (Valse)	Signard
Les Pantins de Viollette (Fantaisie)	Adam
Le Château de Toto	Offenbach

Allées Fénélon, de 3 à 4 heures

Etat civil de la ville de Cahors

du 28 janvier au 4 février 1911

Naisances

Bourthoumieux Yvette-Renée-Pauline, rue Blanqui, 17.

Cagnac Marcel-Louis, rue St-Georges, 14.

Bach Jean, Boulevard Gambetta, 97.

Lasaygues Henri-Guillaume, rue Emile-Zola, 52.

Breil Paul-Ernest, Place du Marché, 5.

Caussanel Robert-Antoine, rue Labarre, 63.

Publications de mariages

Besse Emile-Jean-Guillaume, s. p. et Faurie Marie, s. p.

Pendarie Bernard, Commis des Contributions indirectes et Garrigou Henriette, s. p.

Marty Joseph, cultivateur et Caviole Eugénie-Angèle, cuisinière.

Gardelle André-Marius, employé au chemin de fer et Fournol Jeanne-Marthe, tailleur.

Bouscasse Jean-Marie, marchand et Farganel Marie-Joséphine, s. p.

Filhol Henri, commis principal des ponts et chaussées et Falguières Louise, s. p.

Lafon Léon-Hippolyte, représentant de commerce et Combarieu Marie-Antoinette, employée de commerce.

Mathieu Joseph, adjudant au 7^e de ligne et Lafeuillade Albertine, s. p.

Blanchou Jean, employé de banque et Olié Marie-Madeleine-Henriette-Elise, s. p.

Lherm, cultivateur et Cubaynes Marie, s. p.

Décès

Agé François, propriétaire, 71 ans, Boulevard Gambetta, 93.

Rollés Louis, entrepreneur, 58 ans, rue des Badernes, 7.

Sembel Pierre, tonnelier, 58 ans, rue du Portail-des-Augustins, 11.

Labarrière Pierre, cultivateur, 85 ans, rue St-James, 18.

Cammas Jean, maçon, 64 ans, rue de la Chanterrie, 3.

Taurand Jean, 3 ans, rue de la Liberté, 23.

Besse Guillaume, employée de bureau, 72 ans, Hospice.

Victorine Sophie-Marguerite, fille de la charité, 35 ans, Hospice.

Nos DÉPÊCHES

Télégrammes reçus hier :

Paris, 3 février, 1 h. 30 s.

L'alliance franco-russe

Dans les milieux officiels de St-Petersbourg et dans les journaux russes, on se montre enchanté du discours de M. Pichon, hier au Sénat et on approuve la confiance qu'il a affirmée dans l'alliance franco-russe.

Aviation

L'aviateur Frey sur un biplan a parcouru à Issy-les-Moulineaux 63 kilomètres en 32 minutes.

A la Chambre

Dans sa séance de ce matin, la Chambre a continué la discussion du budget des chemins de fer de l'Etat.

Télégrammes reçus aujourd'hui :

Paris, 4 février, 9 h. 15 m.

Officiers et camelots du Roy

Le « Matin » annonce que plusieurs officiers de la garnison d'Aurillac ont été punis pour avoir, pendant une soirée chez un haut fonctionnaire, félicité publiquement le camelot du roi Rêal del Sarre, accomplissant son service militaire au 139^e d'infanterie, qui fut présenté par le lieutenant de Butler.

Epidémie de grippe

Une épidémie de grippe s'est déclarée au 121^e d'infanterie à Montluçon. Il y a un décès.

L'assassin de Houndsditch

L'individu arrêté à Naples n'est pas Pierre le peintre, l'assassin de Houndsditch.

La santé de Durand

Une dépêche du Havre assure que la santé de Durand est fortement ébranlée.

AGENCE FOURNIER.

Arrondissement de Cahors

Lamagdelaine

Accident. — Dimanche matin vers 10 heures, M. Viananex, médecin-major à Toulouse, suivait une partie de chasse dans notre commune, en compagnie de plusieurs amis.

A la suite d'un faux pas, M. Viananex tomba mais la chute fut si malheureuse qu'il ne put se relever.

On constata qu'il avait la jambe cassée en 2 endroits. Il a reçu aussitôt les soins que nécessitait

Duravel

Constitution d'une association syndicale autorisée pour la construction du chemin d'exploitation dit « de Girard à la Taillade » dans la Commune de Duravel.

Arrêté préfectoral autorisant l'association

Le Préfet du département du Lot,

Vu le projet dressé en vue de la constitution d'une association syndicale pour la construction d'un chemin d'exploitation dit « de Girard à la Taillade » ;

Vu le dossier de l'enquête ouverte sur ce projet en exécution de l'arrêté préfectoral du 13 août 1909 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 19 novembre 1909 portant convocation de l'assemblée générale des intéressés ;

Vu le procès-verbal de cette assemblée ;

Vu le décret du 29 novembre 1910 reconnaissant l'utilité publique des travaux projetés ;

Vu la loi des 21 juin 1865, 22 décembre 1888 et le règlement d'administration publique du 9 mars 1894 ;

Vu la loi du 8 août 1898 sur le régime des eaux ;

Considérant qu'il résulte du procès-verbal de la délibération de l'assemblée générale des intéressés que, sur 129 propriétaires intéressés, représentant une superficie de 349 hectares 34 ares 16 centiares, et payant un impôt foncier de 2835 fr. 33, adhésion a été donnée au projet d'organisation par 125 propriétaires représentant une superficie de 3364 h. 15 a. 03 cent. et payant un impôt foncier de 2775 fr. 01 ;

Considérant que les conditions de majorité exigées par l'art. 12, parag. 2 de la loi des 21 juin 1865, 22 décembre 1888 ont été remplies ;

Arrête :

Article premier. — Est autorisée, conformément au projet d'acte du 30 juin 1909, l'association syndicale des propriétaires désignés à l'article premier du dit acte, cette association ayant pour objet la construction d'un chemin d'exploitation agricole de Girard à la Taillade, dans la commune de Duravel.

Art. 2. — Un extrait de l'acte d'association et le présent arrêté seront insérés dans le Réveil des Actes de la Préfecture et seront affichés au plus tard le 30 janvier 1911, à la porte de la Mairie et dans un lieu apparent près ou sur les portes de l'église dans la commune de Duravel.

Art. 3. — Ampliation du présent arrêté et de l'acte d'association sera adressée à M. le Maire de Duravel et à M. l'ingénieur en chef du Service hydraulique, chargés d'en assurer l'exécution chacun en ce qui le concerne.

A Cahors le 16 janvier 1911.

Pour le Préfet,

Le secrétaire général,
BUART.

Soirée récréative et de bienfaisance. — Le dimanche 19 février, à 8 heures du soir, une soirée récréative et de bienfaisance sera donnée, dans la salle de la Mairie, sous les auspices de la municipalité et avec le concours du groupe lyrique de la musique de Fumel et de plusieurs artistes amateurs.

Le programme sera composé de chansonnettes, monologues et duos comiques, chants, musique instrumentale, comédie militaire, etc...

Prix des places : Premières numérotées, 1 fr. 50 ; secondes numérotées, 1 fr. ; troisièmes, 0 fr. 50.

En raison du nombre très restreint des places, les personnes désirant assister à la soirée, sont priées de retirer leurs cartes, avant le jeudi 16 février, au bureau de location, salle de la Mairie.

Le programme est composé de façon à pouvoir être entendu par tout le monde. Pendant la soirée, une quête sera faite au profit des pauvres.

Les dames sont instamment priées de venir sans chapeau.

Arrondissement de Gourdon

Payrac

Délit de chasse. — Jeudi 2 février s'est présentée devant la Justice de Paix de Payrac une demande d'indemnité de dommages contre trois chasseurs de la commune de Saint-Projet qui avaient traversé un lambeau de terrain appartenant à un propriétaire de la commune de Reilhaguet.

Jusque là, rien que de naturel ; la propriété est inviolable et sacrée ; charbonnier est maître chez lui. Mais où la question pouvait devenir sérieuse, c'est sur l'indemnité à réclamer en pareil cas. Nous la faisons connaître à MM. les chasseurs afin qu'ils puissent calculer eux-mêmes et éviter ainsi de se laisser traduire devant les tribunaux : d'où économie de quelques francs.

Donc, les chasseurs ayant parcouru une parcelle, le propriétaire ayant compté qu'il possédait dans la commune 292 parcelles demandait paraître 1 franc de dommages par parcelle, soit au total 292 fr., ni plus ni moins !!!

Bigre ! chasseurs, vous en avez foulé de l'herbe ! Vous avez eu le temps d'en parcourir ce jour-là des parcelles. Vous deviez être éreintés le soir. Du nord au sud, de l'est à l'ouest, vous avez dû bien endommager les pauvres parcelles. Mais aussi l'indemnité !

Il paraît que M. le Juge de Paix aurait trouvé la pilule un peu forte et que, sur ses bons conseils, l'indemnité a été considérablement réduite : le coût de quelque petit levraut peut-être.

Eh ! maintenant, messieurs les chasseurs prenez vos précautions. N'oubliez pas qu'il existe dans la

commune de Reilhaguet une vaste association contre les « chasseurs étrangers » parce qu'ils venaient par bandes sur les terres jusque dans les jardins, renversant les murs, ouvrant les claires-voies sans les refermer » (sic). Mais aussi, pourquoi ne fermez-vous point les portes ? Vous voilà punis. Restez chez vous ; n'allez pas troubler le repos de l'association sacro-sainte. Vous ne serez plus exposés ainsi à fouler aux pieds l'herbe des innombrables parcelles des sociétaires et puis : pas d'indemnité à payer à 1 franc la parcelle, entendez-vous bien !

Reilhaguet

Liste électorale. — Par arrêté préfectoral M. Gouloumès Urbain a été nommé délégué administratif pour la révision de la liste électorale de 1911.

Bureau de bienfaisance. — Par arrêté de M. le préfet en date du 20 janvier, M. Dégat Antonin a été nommé membre de la Commission administrative du bureau de bienfaisance en remplacement de M. Loubressac Antoine. Ses pouvoirs prendront fin le 31 décembre 1914.

CONTES ET NOUVELLES

LA MASCARADE

I

Ce qui flattait beaucoup les Grubiers, qui portaient une antique robe dans leurs doigts noueux, c'est que leur castel, nouvellement acquis au pays de Guyenne, gardait la double noblesse d'un nom illustre et d'un drame d'amour. Sur la terrasse, à l'heure de la lune et des havanes, l'on n'échappait point au récit...

Des sacs de procès et de haine divisaient à mort depuis deux siècles les Florespines et les Sernillac — ceux-là agressifs et violents, ceux-ci perfides et tenaces — lorsque, par aventure, Solanges de Florespines dansa avec Bertrand de Sernillac. Une douairière, en réalité, avait secondé le hasard. A la faveur d'une présentation cavalière, les jeunes gens s'étaient plu. On guettait leurs sentiments. Les pères en étaient si fréquemment venus aux mains, disait-on, qu'il serait beau de voir les enfants en venir à l'amour. L'amour, en effet, naquit du romanesque, d'un romanesque que la plus vénérable raison encouragea. Amis, parents, tous s'en mêlèrent ; les Sernillac même, race sournoise et rancunière, cédèrent sans trop d'humeur à tant de bons conseils coalisés.

Cependant, marier une Florespines avec un Sernillac, cela parut une monstruosité aux vieilles gens du village ; c'était aller contre les paroles jurées, contre la force du sang. On ne brave point impunément les morts. Quelque terrible malheur naitrait de ce mariage.

Les noces eurent lieu avec un grand éclat. Sernillac, alors secrétaire d'ambassade, le masque dur et froid, étincelait dans un bel uniforme, et Solange, sous la neige volante du voile, inclinait sa pure et fragile blondeur de chrysanthème. Autour d'eux, les inimitiés s'étaient fait violence jusque dans le détail. Une politesse de cérémonie s'était établie entre les deux maisons, qui se foudraient bientôt, sans doute, au gré des souhaits et des espérances, en un sentiment plus tendre, devant le premier berceau.

Mais, le soir même, Solange, étant restée seule un instant dans sa chambre, sentit tout à coup derrière elle une présence. Elle se retourna : son mari, Bertrand de Sernillac, avait déposé son uniforme et son rôle d'ambassadeur. D'un mot, il rappela la haine héréditaire, et, sur une parole de glaciale excuse, il quitta Solange pour toujours. Elle aimait.

Au matin, on la trouva prostrée contre la porte que Sernillac avait fermée en se retirant, prostrée, le front meurtri et les doigts déchirés d'avoir heurté, griffé, durant toute une nuit atroce, la serrure de fer et les panneaux en cœur de chêne. Son père mourut. Il tomba d'un coup, frappé en pleine affection, en plein orgueil. A ce deuil, Solange sourit : elle était folle.

II

Elle ne perdit rien du charme doré de sa jeunesse. Sa folie même était heureuse. Solange se croyait toujours au temps de ses fiançailles : cela se voyait à la joie de ses yeux, cela chantait dans ses paroles. Et Mme de Florespines vivait accablée par cette gaieté perpétuelle. Le deuil dans l'âme et répugnant aux vains regrets, les amis, les parents qui avaient complété, mené le mariage, se tenaient à l'écart. Mme de Florespines préférait cette solitude désolée.

Après les premiers jours de stupeur, elle visita des médecins, fit le tour des asiles. Était-il possible que cette enfant restât à jamais frappée, expiât pour toute une race ? Les meilleurs soins cependant, n'effacèrent pas ce sourire de folie. Alors Mme de Florespines emmena sa fille loin de pays ; elle escomptait le bienfait d'un décor nouveau, qui ne serait pas chargé de souve-

nirs. Elle laissa au château un jeune couple de serviteurs, se réservant de choisir d'autres gens dans la petite ville qu'elle allait habiter. Rien plus, autour de la mère et de l'enfant, ne devait rappeler le passé tragique.

Au bout de quelques années d'éloignement, une lueur sembla pénétrer le cerveau de Solange. Par moments, elle posait sur sa mère des yeux graves, qui s'efforçaient à saisir une image, une pensée. C'était, dans ses prunelles, comme un point lointain, comme un oiseau d'avril arrivant du fond vapoureux de l'horizon. Et, douloureuse, Mme de Florespines se demandait, devant l'expression de ces regards, s'il ne valait pas mieux que Solange restât toute sa vie folle, avec son sourire, que désespérée avec sa raison. Elle ne pouvait se défendre, pourtant, d'éprouver une joie certaine à constater le travail intérieur qui, silencieusement, s'opérait dans le cerveau de sa fille. Ouvrant le piano, un jour, elle avait jeté, l'esprit ailleurs, les premières mesures d'une mélodie ancienne, que Solange jouait autrefois, quand elle attendait Bertrand de Sernillac :

Être loin de ses amours.

N'a-t-on point mourir tous les jours ?

La jeune fille vint s'accouder sur le piano, et, les yeux noyés, considéra sa mère, puis son sourire la reprit, et ni la naïve mélodie, ni les pressantes paroles de Mme de Florespines ne l'en purent tirer.

Celle-ci, vers ce temps-là, voulut retourner au château. Vieille et courbée par le malheur, un désir lui venait de revoir ces lieux tristes et familiers, où pourtant un peu de bonheur, jadis, avait tenu. Elle pensait aussi qu'après une longue absence les bois, la petite église, la demeure feraient peut-être sur sa fille une impression assez forte pour la délivrer de sa folie. Un docteur avait cité des cas analogues de guérison. La douleur se serait sourdement éteinte dans l'âme de Solange. Ne fallait-il point, d'ailleurs, aider à ce travail de germination qui se faisait en elle et dont elle semblait souffrir ?

Le Vaccin de l'Anémie

Le Dr Roux, en découvrant le sérum anti-diabétique a sauvé l'existence d'une multitude d'enfants. A combien de désespérés Claude Bernard, le grand physiologiste n'a-t-il pas, lui aussi, rendu l'existence.

Il a, en effet, résumé admirablement en deux mots, le secret de la santé et de la vie humaine : « Luttez sans trêve ni merci contre l'anémie, ne cessait-il de répéter à ses élèves, car elle engendre toutes les maladies. Méfiez-vous en d'autant plus, ajoutait-il, que toutes les maladies engendrent l'anémie. »

C'était dire : Prenez l'Élixir ou la Confiture de St-Vincent de Paul.

Il n'est pas, en effet, de remèdes plus énergiques et plus sûrs contre les pâles couleurs, la faiblesse générale, les fleurs blanches, la neurasthénie. Grâce à ces remèdes miraculeux, l'anémie la plus rebelle, ses conséquences et ses causes sont jugulées infailliblement en 20 jours. Avant d'en être devenu l'apôtre passionnément militant, combien de fois en ai-je été le témoin absolument stupéfait.

Dr DENEL

A CAHORS, Ph^o de la CROIX-ROUGE

FOURNIÉ, G^o Ph^o MODERNE

Produits de St-Vincent de Paul, 2 Faubourg St-Denis, Paris. Flacon ou pot : 5 fr. ; les quatre 19 fr. Broch. franco.

A VENDRE

Petite Propriété de rapport et d'agrément

CHASSE ET PÊCHE

1 kilom. de la gare de Cahors

S'ADRESSER AU BUREAU DU JOURNAL

Maison fondée en 1849

P. VERDIER

Diplômé de l'École Nationale d'Horlogerie, de Mécanique de précision

et d'ÉLECTRICITÉ

Corbeilles de mariages, Orfèvrerie Christofle

Chronomètres VERDIER

Solel dépositaire DE LA MONTRE JEST

Justement réglée

1912 sa précision et son bon marché (Marque Française)

Bronzes d'art, terres cuites, Sèvres fantaisie, Diamants, Pierres fines, Perles, Antiquités.

On exécute tous bijoux sur plan et devis

Articles de grand luxe pour fumeur

Atelier spécial pour la réparation de la montre et des bijoux

A Cahors, Boulevard Gambetta

en face l'Hôtel des Ambassadeurs

SAVON CONGO

Blancheteur et Teint

VICTOR VAISSIER

1^{er} FÉVRIER.

AVIS

M. CROS VICTOR ancien

Restaurateur, rue Saint-André, à Cahors, informe le public qu'il a repris son Restaurant depuis le

1^{er} FÉVRIER.

NOUVELLES REMARQUABLES DU LOT

Beaucoup des événements les plus remarquables de la vie se produisent, non pas dans les Palais ou au sein des Parlements, mais bien dans les maisons plus humbles du peuple. C'est toujours une chose remarquable pour un homme ou une femme que de commencer, pour ainsi dire, une nouvelle vie, et c'est pourquoi la narration suivante est si pleine d'intérêt.

« Depuis une vingtaine d'années, écrivait le 6 juillet 1910 Mme Denuc-Mouché, à Latapie, commune de Cahors (Lot) je souffrais de douleurs qui m'ont forcée à plusieurs reprises à garder le lit pendant quelques jours. Je ne dormais plus, l'appétit me faisait complètement défaut ; le moindre travail me devenait pénible. Je sentais mes forces m'abandonner et je souffrais le martyre, me croyant perdue, quant un jour mon mari, qui avait lu votre petite brochure, m'a fait venir un flacon de votre tisane. Je commençai à en prendre et dès les premiers jours je me sentais mieux, les reins me faisaient moins souffrir et l'appétit me revenait. Avant ce résultat, j'ai pris un deuxième flacon qui a complètement guéri, et maintenant je suis très bien portant. »

La renommée de la Tisane américaine des Shakers s'est accrue de jour en jour, et maintenant, elle est bien connue dans chaque famille en France. Et il n'y a là rien d'étonnant. La Tisane américaine des Shakers est le remède le plus efficace que le monde ait jamais connu. Comme remède contre les affections de l'estomac et du foie, la Tisane semble infaillible. Si vous vous rendez compte de ce que la Tisane américaine des Shakers guérit absolument les affections telles que douleurs après les repas, à l'estomac, à la poitrine ou dans le dos, les maux de tête, la langue chargée, les excès de bile, les éblouissements, les vertiges, la constipation, vous l'adopterez certes comme votre remède de famille. La Tisane américaine des Shakers est un remède végétal ; c'est pourquoi son action est aussi douce qu'elle est sûre. Elle est en vente dans toutes les pharmacies. Demandez à M. Fanyau, pharmacien à Lille, sa brochure gratuite.

VERITABLES GRAINS SAINTE-D'FRANCK

PURGATIFS - DÉPURATIFS - ANTISEPTIQUES

Le Vaccin de l'Anémie

Le Dr Roux, en découvrant le sérum anti-diabétique a sauvé l'existence d'une multitude d'enfants. A combien de désespérés Claude Bernard, le grand physiologiste n'a-t-il pas, lui aussi, rendu l'existence.

Il a, en effet, résumé admirablement en deux mots, le secret de la santé et de la vie humaine : « Luttez sans trêve ni merci contre l'anémie, ne cessait-il de répéter à ses élèves, car elle engendre toutes les maladies. Méfiez-vous en d'autant plus, ajoutait-il, que toutes les maladies engendrent l'anémie. »

C'était dire : Prenez l'Élixir ou la Confiture de St-Vincent de Paul.

Il n'est pas, en effet, de remèdes plus énergiques et plus sûrs contre les pâles couleurs, la faiblesse générale, les fleurs blanches, la neurasthénie. Grâce à ces remèdes miraculeux, l'anémie la plus rebelle, ses conséquences et ses causes sont jugulées infailliblement en 20 jours. Avant d'en être devenu l'apôtre passionnément militant, combien de fois en ai-je été le témoin absolument stupéfait.

Dr DENEL

A CAHORS, Ph^o de la CROIX-ROUGE

FOURNIÉ, G^o Ph^o MODERNE

Produits de St-Vincent de Paul, 2 Faubourg St-Denis, Paris. Flacon ou pot : 5 fr. ; les quatre 19 fr. Broch. franco.

A VENDRE

Petite Propriété de rapport et d'agrément

CHASSE ET PÊCHE

1 kilom. de la gare de Cahors

S'ADRESSER AU BUREAU DU JOURNAL

Maison fondée en 1849

P. VERDIER

Diplômé de l'École Nationale d'Horlogerie, de Mécanique de précision

et d'ÉLECTRICITÉ

Corbeilles de mariages, Orfèvrerie Christofle

Chronomètres VERDIER

Solel dépositaire DE LA MONTRE JEST

Justement réglée

1912 sa précision et son bon marché (Marque Française)

Bronzes d'art, terres cuites, Sèvres fantaisie, Diamants, Pierres fines, Perles, Antiquités.

On exécute tous bijoux sur plan et devis

Articles de grand luxe pour fumeur

Atelier spécial pour la réparation de la montre et des bijoux

A Cahors, Boulevard Gambetta

en face l'Hôtel des Ambassadeurs

SAVON CONGO

Blancheteur et Teint

VICTOR VAISSIER

1^{er} FÉVRIER.

Applications générales de l'Électricité

ÉCLAIRAGE ÉLECTRIQUE par Arc et Incandescence

ENSEIGNES ET MOTIFS LUMINEUX

Lustrerie — Appareillage — Sonneries

Téléphones privés et de réseau

Force Motrice, Dynamos

Moteurs courant continu, alternatif, monophasé et triphasé

Entretien et réparations

PIERRE AGUZOU

Constructeur-Electricien

9, Rue du Lycée, 9 — Cahors

Livraison de moteurs dans les 24 heures

Tous nos travaux sont garantis de tout vice de construction

Prix défiant toute concurrence

Plans et devis sur demande

Location de décoration électrique pour les soirées

TELEPHONE 307

Franco à l'Essai — Spécimen des

MONTRES ET BIJOUX

TRIBAUDEAU

1^{er} Prix Médailles d'Or aux Concours de Chronomètres, à l'Observatoire de Besançon.

G. TRIBAUDEAU, 1^{er} principal à BESANCON.

Il est directement au Public chaque année plus de 300.000 objets : MONTRES, CHRONOMÈTRES, BIJOUX, PENDULES, ORFÈVRES, Réparations.

Franco contre timbres PRIME à tout achat.

ESSAYEZ LES CAFÉS GILBERT

LES PLUS AROMATISÉS

RESTAURANT ET

MODERN-HOTEL

situé à l'entrée des Allées Fénélon

DOTÉ de TOUT le CONFORT MODERNE

Chambres Touring-Club. — Salles de Bals. — Chambres noires. —

Eclairage électrique. — Auto-garage. — Téléphone 46.

SALLE SPÉCIALE POUR MM. LES OFFICIERS

POUR NOCES ET BANQUETS

Direction ABADIE

A VENDRE

Grande quantité

PLANTS DE CHÊNES-TRUFFIERS

S'adresser à Mme V^o PRADAL, propriétaire à Cahors (St-Henri).

Conseil du Docteur

Après chaque Repas prenez une

FRANCISCAINE

Jaune ou Verte

Seuls Concessionnaires : H. FAÏE & C^o — Cahors (Lot).

BULLETIN FINANCIER

Paris, 3 février.

Les tendances du marché se sont sensiblement améliorées sous l'influence favorable produite par la meilleure tenue des bourses étrangères. Les affaires ont été calmes. La Rente française s'avance à 97,62.

Les fonds d'Etats étrangers sont soutenus. Les Russes 3 0/0 1891 et le 3 0/0 1896 terminent à 83,80, le 5 0/0 1906 reprend à 105,75 et le 4 1/2 1909 à 101,95, le Consolidé se présente à 97,25.

L'Extérieure espagnole s'avance à 94,65 ; l'Italien à 103,20 et le Turc à 93,90.

Nos Sociétés de Crédit se négocient : le Comptoir d'Escompte à 967, le Crédit Foncier à 822, le Crédit Lyonnais à 1515 et la Société Générale à 787.

Dans le groupe des chemins français, l'Est se traite à 890, le Lyon à 1174, le Midi à 1050, le Nord à 1545 et l'Orléans à 1305.

L'action de la Foncière d'Henri-daye et du Sud-Ouest est bien tenue à 114.

Les actions des Tubes et Forges de Sosnowice progressent à 3048 fr.

L'action Whun-Well est demandée à 41.

Les obligations 5 0/0 de la Compagnie Générale de Rio de Janeiro cotent 448.

INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES

LUMIÈRE — Lustrerie, appareillage, **MOTEURS**
FORCE MOTRICE — pour toutes industries —

Lampes intensives de faible consommation 75 0/0 d'économie

Jacques MISPOULIÉ 2, PLACE S^t-MAURICE, CAHORS

à l'honneur d'informer le public, qu'en plus des articles d'éclairage au gaz qu'il a eu l'avantage de faire apprécier de nombreux clients, et des divers travaux de plomberie et zinguerie pour lesquels il est connu, il va installer un atelier avec magasin d'exposition d'articles pour éclairage et force motrice. On y trouvera un choix d'appareils de style et de série courante, à des prix très avantageux.

Sur demande, renseignements et devis

Chronique agricole

LE PARCAGE

Le parcage des moutons, bien que moins répandu, en France qu'en Angleterre, est cependant pratiqué dans nombre de fermes, plus particulièrement dans les fermes de Brie et de Beauce, qui comptent de nombreux troupeaux. Car c'est pour fumer directement le sol par les déjections solides et liquides des moutons en les maintenant dans une enceinte restreinte et limitée par des claies mobiles que l'on a recours au parcage. L'ensemble de la partie close se nomme parc.

Chaque fois que la partie enclose apparaît suffisamment fumée, on change le parc de place et on le pousse un peu plus loin, sur une partie non encore couverte, de manière à parcourir la surface entière du champ qu'il s'agit de fumer.

Comme on le voit, le parcage est avant tout une opération culturale; mais comme cette opération touche en même temps à l'alimentation et à l'hygiène du mouton, elle prend par là un caractère zootechnique qui peut nous échapper.

En Angleterre, le parcage est pour ainsi dire la règle pour les terres légères. L'adoption de ce système, il y a bien des années déjà, dans le Lincolnshire, le Norfolk et plusieurs autres comtés, a été une des causes les plus déterminantes des progrès de l'agriculture dans ces régions. Non sans raison, les éleveurs anglais ont toujours estimé que le parcage rendait à la terre, sans frais de transport et de manutention, une grande quantité d'engrais, d'autant plus riches que l'on ajoute à l'alimentation prise sur place par les moutons des aliments concentrés, tels que tourteaux et grains. D'autre part, le piétinement du mouton sur le sol léger et sablonneux le consolide et lui donne plus de cohésion.

Si les agriculteurs anglais ne discutent pas sur le principe du parcage, sur ses excellents effets sur les sols légers, ils se montrent, par contre, divisés sur la question de savoir si le libre parcours à travers les récoltes fourragères n'est pas supérieur, tout compte fait, au système serré et compact du parcage sur un espace donné. Malgré tout, c'est encore le système du parcage fréquemment changé de place qui domine chez le plus grand nombre des fermiers anglais cultivant des sols légers. Ils reconnaissent, il est vrai, qu'il leur faut dans ce cas plus de main-d'œuvre et plus d'attention, mais par contre-partie, ils obtiennent un bien moindre gaspillage de nourriture, une fumure plus égale de la terre, une surveillance plus attentive du troupeau qui se trouve continuellement sous l'œil du berger. Néanmoins, le système du parcage serré est rarement appliqué aux moutons qui paissent sur les trèfles et les étoules de céréales, et encore plus rarement appliqué sur les terres fortes et dans les districts herbagers.

Parmi les éleveurs anglais pratiquant avec soins et profit le parcage des moutons, il nous faut citer l'exemple de M. John Hudson, de Castle Acre, dans le Norfolk.

Dans cette exploitation rurale, on apportait la plus grande attention à l'établissement du parc. On employait, au lieu de claies ordinaires en bois, des claies en fer montées sur deux paires

de roues. Ces claies avaient, chacune, quatre mètres de long et un mètre quinze de hauteur au-dessus du sol : chaque claie coûtait environ 25 francs.

Leur durée de service, qui n'était pas moindre de 20 à 25 ans, rendait, malgré l'importance du prix d'achat, leur usage économique. D'autre part leur disposition, leur solidité en faisaient l'emploi fort avantageux dans les sols durs et secs, en ce sens qu'il y avait, par leur usage facile économique de temps et de peine pour dresser l'emplacement du parc.

Lorsque les moutons parcouraient les navets en hiver, on employait devant et derrière eux des filets à mailles de dix centimètres, les claies en fer servant à les diviser en lots d'environ 300. A chaque lot était attaché un homme aidé de deux enfants, lesquels avaient pour service d'éteindre, équeuter et couper les navets, donner à manger aux moutons, déplacer les filets, les claies et les auges, faire en un mot tout ce qui était nécessaire au bon entretien des 300 bêtes à laine dont ils avaient la surveillance.

Quand les brebis et les agneaux étaient ensemble, on disposait une claie supplémentaire qui permettait aux agneaux de sortir de l'enclos des mères et d'aller pâturer en avant d'elles, et de manger leur ration de tourteau et de lentilles. Cette claie avait 2 m.30 de long sur 1 m.15 de hauteur : elle était divisée en deux parties par une barre horizontale et la partie inférieure était perpendiculairement divisée par des barreaux verticaux distants de 25 centimètres, ce qui permettait seulement le passage des agneaux, alors que les brebis étaient retenues par le manque d'espace entre des barreaux, plus rapprochés encore dans la partie supérieure de la claie.

En France, le parcage fut très remarquablement organisé à la ferme célèbre de Masny (Nord), et cette organisation demeure un modèle du genre que nous citons comme exemple.

A Masny, on mettait 500 moutons dans un parc formé de 48 claies, mesurant un peu plus de deux mètres chacune, de telle sorte que, le croisement fait, chaque claie présentait une portée de deux mètres. La surface du parc, pour 500 moutons, était donc, en conséquence, de 1 m.45 par mouton du poids moyen de 50 kilos. Les claies étaient confectionnées en planches légères de peupliers assemblées par de petits montants.

Le parcage commençait en juin, aussitôt après la rentrée des trèfles, et se continuait jusque dans le courant de décembre : Le berger prenait soin de promener son troupeau depuis onze heures du matin jusque vers six heures du soir environ ; il débutait en lui faisant manger d'abord les trèfles, puis plus tard quelques colzatières, ensuite l'herbe des champs après la récolte des blés, les guérets des céréales, et enfin, lorsque arrivait le mois de septembre, les feuilles et les collets de betteraves.

Le troupeau entrait au parc à six heures du soir et y recevait un repas de pulpe de sucrerie, dont l'importance variait suivant le plus ou moins de nourriture que les moutons avaient trouvée durant le parcours du jour dans les pâturages. On changeait le parc vers trois heures du matin et on donnait à nouveau, après le changement du parc, un nouveau repas de pulpe. Le troupeau restait dans ce der-

nier parc jusqu'à onze heures du matin.

On donnait donc deux coups de parc en vingt-quatre heures avec 500 moutons et l'on estimait que par cette pratique on pouvait ainsi fumer 11 ares 50 centiares. Il fallait, en conséquence, de huit à neuf jours pour parcourir un hectare.

La quantité de déjections, tant solides que liquides, n'étant pas moins de 5 kilos par tête pour les dix-sept heures de parcage, on arrivait à obtenir, toute proportion gardée, une fumure de 30.000 kilos environ par hectare, sans avoir à se préoccuper de la conduite ni de l'épandage de l'engrais.

Il importe, en effet, de bien noter que le parcage a l'incontestable avantage d'économiser la litière, lorsque celle-ci manque à la ferme, et de supprimer tous les frais de transport et d'épandage : nous ajouterons même que ce sont là les principaux et plus essentiels avantages du parcage.

Cependant, les agriculteurs expérimentés ne manquent pas qui viennent affirmer que le fumier fait à la bergerie, dans le même espace de temps, fume une étendue de terre plus grande que celle susceptible d'être amendée par le parcage, et la fumure surtout d'une façon plus durable, la fumure du parcage n'agissant utilement que sur la récolte qui le suit immédiatement.

En ce qui concerne l'hygiène du mouton, il est certain que le parcage présente de nombreux inconvénients. Les moutons y sont exposés, durant l'été, à souffrir des rayons du soleil dont l'intensité est encore augmentée par la chaleur du sol. Si d'aventure il arrive un orage, ils n'auront ni abri pour pouvoir se retirer et en subiront toutes les conséquences. Ils souffriront encore des changements brusques de température auxquels ils sont toujours fort sensibles. Enfin, si la terre est plus ou moins argileuse, les moutons après la pluie pâtureront dans la boue, ce qui portera préjudice à leur santé et à la valeur de leur toison.

Tous les inconvénients que nous venons de signaler font que l'on s'omet très rarement au parcage les troupeaux de valeur où se poursuit la sélection des animaux reproducteurs. Il n'en est pas de même des troupeaux communs qui ne font que passer à la ferme pour s'y engraisser. Tant soit peu que la paille se fasse rare et que des champs éloignés rendent le transport du fumier difficile et coûteux le parcage intervient alors comme un moyen économique de fumure.

Chemin de Fer d'Orléans

Facilités accordées pour le 5^e Concours International de Ski AU LIORAN

Ainsi qu'il a été annoncé, le Club Alpin Français organise du 10 au 15 Février 1911 son 5^e Concours International de Ski au Lioran, dans le massif du Cantal.

La Compagnie d'Orléans, qui dessert le lieu même du Concours par sa ligne de Neussargues à Aurillac, accordera les facilités suivantes :

1^o Validité du 5 au 18 Février pour les billets aller et retour délivrés à destination du Lioran au départ des gares et stations situées dans la zone délimitée par les lignes ci-après : a) Gannat, Montluçon, Clermont-Ferrand, Arvant au Lioran ; b) Limoges au Lioran ; c) Périgueux au Lioran ; d) Rodez, Figeac au Lioran ; e) Cahors et Brive au Lioran.

2^o Délivrance aux concurrents et touristes résident à Aurillac, Vic-sur-Cère, Murat et Neussargues, de cartes de libre circulation de toutes classes, à prix réduits, permettant aux titulaires de circuler à leur gré entre ces villes et le Lioran pendant la durée du Concours, soit du vendredi 10 Février inclus au mardi 14 Février inclus.

3^o Trains. — En outre des trains du service ordinaire, des trains spéciaux circuleront chaque jour pendant la durée du Concours, le matin entre Aurillac et le Lioran (départ 6 h. 41, arrivée 8 h. 7) et le soir entre le Lioran et Aurillac (départ 5 h. 1 soir, arrivée 6 h. 37 soir) et entre le Lioran et Murat (départ 4 h. 57 soir, arrivée 5 h. 25 soir). Le train spécial de retour entre le Lioran et Murat correspondra à cette dernière gare au train arrivant à 6 h. 8 à Neussargues, d'où

part à 7 h. 32 soir l'express pour Paris (voiture directe avec couchettes et places de 1^{re} et 2^{me} classe).

La Compagnie d'Orléans a organisé dans le grand hall de la gare de Paris-Quai-d'Orsay, une Exposition permanente d'environ 1.600 vues artistiques (peintures, eaux-fortes, lithographies, photographies), représentant les sites, monuments et villes des régions desservies par son réseau.

AMÉRIQUE

Passages de Cabine-Emigration aux prix les plus réduits.
H. ZUBER, Agent Général
1, rue de Strasbourg, Paris.
RENSEIGNEMENTS GRATUITS.

CHANGEMENT de DOMICILE

Le CABINET de CONSULTATIONS

M. MAURY

Chirurgien-Dentiste

Diplômé de la Faculté de Médecine de Paris
Lauréat de l'École Dentaire de France

DENTISTE DU LYCÉE GAMBETTA

est transféré 8, RUE FÉNELON, en face la Halle.

Consultations de 9 h. à midi et de 2 h. à 5 h.
Le propriétaire-gérant : A. COUÉLANT

SYPHILIS PRODUIT PASTEURISÉ COLSON'S

Guérison radicale, détruit à jamais le virus, supérieur à tous traitements et piqûres. — La cure 10 francs franco mandat. — Ecrire : PHARMACIE MODERNE (près Institut Pasteur), 47, Boulevard Pasteur, 47, Paris.
Envoi discret mandat ou remboursement.
Brochure gratis.

MARCHÉ DE LA VILLETTE

Jeudi 2 Février 1911

ESPÈCES	ENTRÉES DIRECTES au Marché et à l'abattoir	REVENU	PRIX PAR 1/2 KILOG. Les pores se cotent au 50 k. poids vif.		
			1 ^{re} qualité	2 ^e qualité	3 ^e qualité
Bœufs.....	1.957		0,83	0,77	0,70
Vaches.....	708	684	0,82	0,72	0,66
Taureaux...	269		0,76	0,72	0,70
Veaux.....	1.356	1.237	1,00	0,95	0,90
Moutons....	15.204	9.246	1,05	1,00	0,95
Porcs.....	4.989	2.176	0,62	0,58	0,56

OBSERVATIONS. — Vente un peu plus facile sur la bonne marchandise, mauvaise sur les qualités inférieures.
Les provenances du Lot, du Lot-et-Garonne, Aveyron et Cantal peuvent être classées qu'en deuxième et troisième qualités.

Grand Choix de Bandages herniaires

CEINTURES VENTRIÈRES — CEINTURES DE GROSSESSE — BAS A VARICES

LA HERNIE

et les DÉPLACEMENTS DES ORGANES

La HERNIE est une infirmité gênante et douloureuse qui, mal contenue, peut entraîner des complications graves, souvent de nature à mettre en danger la vie des personnes qui en sont atteintes.
La première des précautions à prendre pour éviter tous ces dangers, c'est de choisir un Bandage bien approprié à la nature de la Hernie et de l'appliquer convenablement.

Aussi les Hernieux tourmentés par de mauvais Bandages appliqués sans discernement, ou découragés par des promesses charlatanesques des spécialistes qui les exploitent, ont-ils intérêt à s'accorder leur confiance qu'à des maisons sérieuses où ils pourront

trouver sur place, parmi un stock important de bandages de tous modèles, celui qui conviendra le mieux à la nature de leur affection.

C'est pourquoi nous sommes heureux d'annoncer à tous ceux qui souffrent de Hernies, Efforts, Descentes, etc., etc., qu'ils trouveront à la :

Grande Pharmacie de la Croix-Rouge
Boulevard Gambetta — CAHORS

un grand choix de Bandages, Ceintures ventrières, Ceintures de grossesse et d'Appareils perfectionnés pour le soulagement immédiat et la guérison absolue et définitive de leur infirmité. (Hernies, maladies de matrice, déplacement des organes, varices).

Pour tous ceux qui ne peuvent tolérer l'Huile de Foie de Morue, enfants ou grandes personnes, les Médecins conseillent la

PHOSPHIODE GARNAL

pour le Traitement et la Guérison de :

Maladies des Enfants } Lymphatisme, Glandes, Gourmes, Sécrétions purulentes des yeux ou des oreilles, Maladies des os, Scrofule, Rachitisme, Maladies de Poitrine, Bronchite, Toux persistante, Coqueluche.

Anémie Faiblesse générale, Manque d'appétit, Formation difficile des Jeunes Filles, Règles anormales ou douloureuses, Désordres de l'âge critique.

Convalescences des Maladies infectieuses : Grippe, Influenza, Fièvre typhoïde.

La PHOSPHIODE GARNAL, Elixir dépuratif et reconstituant

Prix du flacon : 3 fr. 50. — Le litre : 6 francs.

FEUILLETON DU Journal du Lot 171

LES RÉPROUVÉS

Par G. BERNARD-DEROZIÈRE

IX

Séparation des frères de lait

Quand les horloges de Shorncliffe sonnèrent minuit, le petit Georges Jocelyn était comte de Haughton.

Les recherches d'Arthur Lovel avaient été couronnées de succès. L'enfant avait été découvert au moyen d'une des affiches que la brave Irlandaise, femme du joueur d'orgue, avait déchiffrée sur un mur dans une des ruelles avoisinant Westminster.

Elle courut à la hâte au logis et informa son mari de l'étonnante découverte qu'elle venait de faire.

A eux deux ils firent la toilette de l'enfant, le revêtirent de ses plus beaux habits, et le conduisirent directement au bureau de police indiqué sur l'affiche. Il y avait plusieurs jours que l'affiche avait été exposée avant que cet

événement n'arrivât, plusieurs longues journées pendant lesquelles le mourant avait attendu son fils.

Philippe fut enterré dans une tombe voisine de celle où reposait son malheureux cousin et la jolie comtesse. L'enterrement eut lieu par un jour d'orage, où le ciel noir obscurcissait encore davantage la vieille église, où, mêlés au gémissement du vent qui faisait flotter la robe blanche du prêtre debout sur le bord du caveau, et tremblant les portes et fenêtres du vieil édifice, on entendait les sanglots déchirants d'un homme incapable de contenir sa douleur.

Celui-là, que la douleur emportait, c'était Humphrey.

Après la cérémonie funèbre, il erra dans les prairies qui s'étendent sur le bord de la rivière.

Il marcha indifférent à la pluie, aux gémissements du vent qui semblait se lamenter en traversant les grandes prairies, et le soir il se retira dans la salle basse d'une auberge de villa, à l'endroit même où il avait cherché un refuge le matin du mariage de Laure.

Il s'assit dans cette salle et se mit à boire silencieusement et d'un air réfléchi sans faire attention aux causeries des villageois qui arrivaient un à un dans la salle commune. Il demeura dans un sombre silence, avec une expression étran-

ge sur son visage bouleversé.

Les villageois partirent comme ils étaient venus, un à un, et celui qui parut le dernier laissa Humphrey demandant encore à boire.

Il ne quitta l'auberge que lorsque le maître le renvoya, ne voulant veiller même pour un habitué qui buvait à lui seul une bouteille d'eau-de-vie.

Humphrey jeta un souverain à l'homme et lui dit d'une voix épaisse et rauque de ne pas s'inquiéter de la monnaie.

Puis d'un pas lent et pesant, il disparut dans la nuit sombre ; il disparut à tout jamais du regard des hommes, et le lendemain matin, au petit jour, on trouva son cadavre noyé sur la rive, à un demi-mille environ de l'endroit où le corps de sa victime avait été trouvé le matin des noces de Laure Dunbar.

Personne ne put dire s'il s'était noyé volontairement ou si, par l'obscurité épaisse de cette nuit d'orage, il avait perdu son chemin et était tombé accidentellement dans l'eau.

Le Jury du coroner rendit un verdict de mort accidentelle, et Humphrey fut enterré dans le petit cimetière derrière l'église, à quelques pas du caveau où reposaient les Jocelyns.

LXII

Récit de Clément. — Avant l'aurore

« Je revins chez ma mère, abattu et découragé. J'avais éclairci le secret de la conduite de Marguerite, et en même temps j'avais élevé une barrière entre moi et la femme que j'aimais.

« Y avait-il quelque espoir qu'elle devint jamais ma femme ? La raison me disait qu'il n'y en avait pas. Dès ce jour, je devais être à ses yeux l'homme qui s'était gratuitement appliqué à découvrir le crime de son père et à le pousser à la potence.

« Était-il possible qu'elle pût encore m'aimer avec cette conviction dans l'esprit ? Pourrait-elle encore me regarder et me sourire en conservant ce souvenir ? Mon nom même devait lui devenir exécration.

« Je savais toute la force de l'amour que la noble fille portait à son père.

« Cet amour avait été attesté par tant de preuves ! J'avais vu la terrible affection qu'elle avait ressentie en apprenant la mort supposée de Wilmot, et j'avais vu toute la profondeur de son angoisse quand le secret de son existence, qui était en même temps celui de son crime, lui fut connu.

« Elle a renoncé à mon amour

plutôt que d'abandonner le misérable, pensais-je ; maintenant que j'ai été l'instrument de la découverte de ce crime hideux, elle me haïra.

« Oui, ce crime était hideux, d'une horreur presque sans exemple. La trahison qui avait amené la victime à sa mort paraissait moins horrible que l'art diabolique qui avait attaché au nom de l'homme assassiné le stigmate d'un crime supposé.

« Mais je ne savais que trop bien que, malgré toute la noirceur de son action, Marguerite s'attachait à son père avec autant de tendresse et de dévouement que dans ces temps malheureux où le soupçon de son indignité n'avait été qu'une ombre qui se glissait sans cesse entre Wilmot et son enfant.

Je n'avais pas l'espoir qu'elle me pardonnerait jamais d'avoir apporté mon anneau à cette étrange chaîne de preuves qui condamnait Wilmot.

« Telles furent les pensées qui me tourmentèrent pendant la première quinzaine qui suivit mon retour du malheureux voyage à Winchester. Telles étaient les pensées qui me bouleversaient l'esprit pendant que j'attendais des nouvelles de l'agent.

« Pendant tout ce temps, il ne

m'arriva pas une seule fois de penser que Wilmot pût avoir une chance, si petite qu'elle fût, d'échapper à son adversaire.

« J'avais vu si souvent la science de la police vaincre les plans les plus habiles des criminels émérites, que j'aurais considéré, si j'avais mis la chose en question, ce que je ne fis pas, que j'aurais considéré comme impossible que Wilmot pût se dérober à la justice. Il était vraisemblable qu'il serait arrêté à Maudeley à l'improviste, et parfaitement ignorant de la découverte faite à Winchester ; en un mot, une proie facile pour un habile agent du service de sûreté.

« Je considérais si bien comme certaine son arrestation immédiate que, lorsque j'ouvrais le « Times » chaque matin, je comptais y trouver un article en vedette annonçant la solution du mystère de Winchester et l'arrestation du meurtrier.

Mais les journaux gardèrent le silence sur Wilmot, et huit jours après mon retour, je fus étonné de lire le récit d'une escarmouche, par un agent du service de la sûreté, à bord d'un schooner, à quelques milles de Hull, escarmouche qui s'était terminée par la mort d'un certain Philippe Vallance, malfaiteurs dangereux. (A suivre).

Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas de traité avec l'agence Favre.